



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**

Direction de l'Urbanisme  
**Monsieur Thibaut Jossart**  
Directeur

Direction du Patrimoine Culturel  
**Monsieur Thierry Wauters**  
Directeur

Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 12/09/2023

**N/Réf. :** BXL20054\_713\_PUN  
**Gest. :** A. Heylen  
**V/Réf. :** 2043-0310/12/2023-187PR  
**Corr DPC:** S. Duquesne  
**NOVA :** 04/PFU/1897642  
**Corr DU:** W. Collart  
J. Nannetti

**BRUXELLES. Boulevard de l'Empereur, 2-4 Place de la Justice, 8-10 - Bibliothèque royale de Belgique**  
(= Mont des Arts inscrit sur la liste de sauvegarde comme site et comme ensemble / Inventaire)  
**PERMIS UNIQUE :** Intégrer un ascenseur vitré intérieur dans l'entrée Gutenberg de la Bibliothèque royale. Créer une sortie extérieure avec modification de la façade au niveau 0 et +5. Intégrer un balcon au niveau +5 en façade avant débordant sur la parcelle privée et non au-dessus de l'espace public

**Avis de la CRMS**

Messieurs les Directeurs,

En réponse à votre courrier du 25/08/2023, nous vous communiquons *l'avis favorable sous conditions* émis par notre Assemblée en sa séance du 06/09/2023, concernant la demande sous rubrique.



Localisation du projet  
(© Brugis)



photo aérienne du site ((photo  
S. Schmitt jointe à la demande)



photomontage du futur ascenseur  
joint à la demande

**CONTEXTE PATRIMONIAL ET DEMANDE**

La demande de permis unique concerne l'installation d'un ascenseur, assorti d'une excroissance en toiture, dans la zone de l'entrée Gutenberg de la Bibliothèque royale de Belgique (KBR).  
*L'arrêté du 28/04/2022 inscrit sur la liste de sauvegarde comme site et comme ensemble certaines parties du Mont des Arts. La protection de la KBR vise les façades, les toitures et le patio sud-est de l'immeuble ainsi que certains espaces intérieurs, en ce compris leur aménagement décoratif et leur mobilier (voir l'arrêté de protection [http://doc.patrimoine.brussels/REGISTRE/AG/050\\_002.pdf](http://doc.patrimoine.brussels/REGISTRE/AG/050_002.pdf))*

1/3

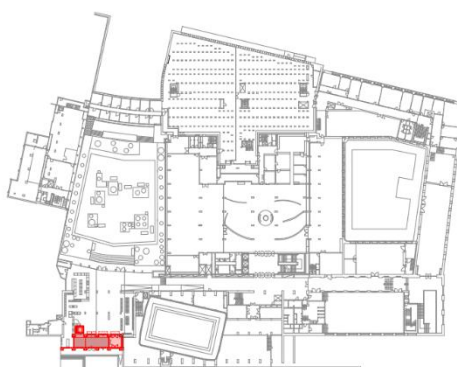
Après un long historique qui remonte à la période de l'entre-deux-guerres, le Mont des Arts a été réalisé entre 1954 et 1969 selon les plans des architectes Jules Ghobert et Maurice Hoyoux, en collaboration avec l'architecte paysagiste René Pechère. L'opération intégrait la nouvelle Bibliothèque royale de Belgique, considérée à l'époque comme un projet scientifique de prestige.

Implantée dans la zone sud de l'esplanade, l'aile de la Bibliothèque royale adopte, tout comme les autres constructions du site, une architecture monumentale et classicisante, fortement influencée par le style officiel et académique de la fin des années 1930.

La présente demande vise l'installation d'un ascenseur à hauteur de l'entrée Gutenberg, actuellement utilisée comme accès principal à la bibliothèque. Il doit permettre de relier le niveau du Mont des Arts au péristyle ainsi qu'à la toiture-terrasse. Celle-ci couronne une aile relativement basse, implantée en recul par rapport au bâtiment principal précédé et sa galerie. L'ascenseur y donnera un accès direct depuis le Mont des Arts, indépendant du fonctionnement de la bibliothèque (terrasse aujourd'hui accessible depuis l'ancienne cafétéria et depuis la place du Musée).

Le projet d'ascenseur a connu l'évolution suivante :

- 26/04/2021 : réunion sur place organisée à l'initiative du Cabinet du Secrétaire P. Smet, avec les représentants de la CRMS, la DPC et la KBR, portant sur la réalisation d'un ascenseur extérieur implanté dans le recul du bâtiment bas,
- 28/10/2021 : entame de la procédure d'inscription sur la liste de sauvegarde du Mont des Arts ;
- 10/02/2022 : comité d'avis et lancement du marché public relatif à la réalisation de l'ascenseur;
- 28/04/2022 : protection définitive du Mont des Arts.

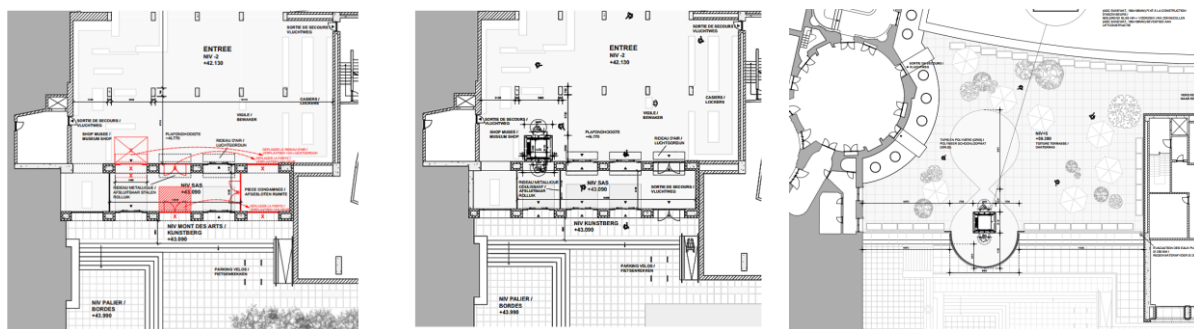


Par rapport au cahier des charges du marché public portant sur un ascenseur extérieur, le projet a été réorienté sur base des comparaisons effectuées par les auteurs de projet des différents scénarios possibles pour son implantation. La présente demande vise donc l'installation d'un ascenseur intégré au bâti et assorti d'une excroissance en toiture sous forme d'un porte à faux qui offre un point de vue panoramique.

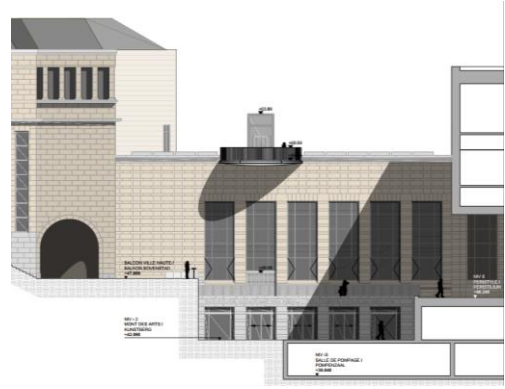
*Zone d'intervention localisée dans l'angle sud-est du bâtiment, document joint à la demande*

Les plans renseignent les interventions suivantes :

- démolitions / démontages en façade et toiture protégées ainsi qu'à l'intérieur, et réalisation des fondations en cave,
- réalisation d'une sortie d'ascenseur en façade au niveau du péristyle (dépose d'allège) et d'un balcon au niveau supérieur (grilles et bardage en aluminium, couleur naturelle et cage d'ascenseur vitrée),
- réaménagement du sas d'entrée et installation de dispositifs destinés au fonctionnement indépendant de l'ascenseur en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque (grille coulissante métallique, portes redistribuées en fonction du plan d'évacuation).



*plans de démolition et de réalisation du niveau Mont des Arts et situation projetée du niveau supérieur (documents joints à la demande)*



Façade projetée de l'aile de liaison (documents joints à la demande)

## **AVIS**

La CRMS approuve l'installation d'un ascenseur dans cette aile de la KBR et salue la manière positive dont le projet a évolué. Le parti d'intervenir à l'intérieur du bâtiment semble en effet patrimoniallement plus judicieux que celui d'un ascenseur extérieur, d'autant que l'implantation envisagée n'affecte aucun espace intérieur protégé.

Donnant accès à la toiture-terrasse, l'ascenseur permettra en même temps un accès plus aisé depuis le niveau du Mont des Arts au péristyle qui est aujourd'hui inaccessible aux PMR (à rappeler que pour rendre à ce passage tout son sens, la réouverture de l'entrée principale de la KBR s'impose).

***La CRMS rend donc un avis favorable sur la demande sous condition d'affiner le projet quant à son expression architecturale et son intégration harmonieuse au bâti et au site protégé.***

Une plateforme n'étant pas indispensable sur le plan fonctionnel, cet ajout n'est acceptable que s'il apporte une réelle plus-value pour le Mont des Arts. Or la proposition actuelle tient selon la Commission trop peu compte de la typologie et de la monumentalité du bâti sauvegardé. Elle demande de rendre ce geste plus qualitatif sur le plan patrimonial et d'intégrer le balcon de manière plus respectueuse de la linéarité du bâti. La Commission s'interroge également sur la hauteur de la cage qui couronne l'ascenseur et estime que la matérialité du cabanon pourrait encore gagner en discrétion de manière à préserver l'intégrité architecturale et patrimoniale des façades qui bénéficient d'une grande visibilité.

La CRMS demande donc de revoir les plans en ce sens et de compléter le dossier par les conclusions des sondages à effectuer et par les plans de stabilité définitifs.

Veillez agréer, Messieurs les Directeurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

C. FRISQUE  
Président

c.c. à : [sduquesne@urban.brussels](mailto:sduquesne@urban.brussels) ; [wcollart@urban.brussels](mailto:wcollart@urban.brussels) ; [jnannetti@urban.brussels](mailto:jnannetti@urban.brussels) ; [jvandersmissen@urban.brussels](mailto:jvandersmissen@urban.brussels) ; [restauration@urban.brussels](mailto:restauration@urban.brussels) ; [avis.advies@urban.brussels](mailto:avis.advies@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [opp.patrimoine@brucity.be](mailto:opp.patrimoine@brucity.be) ; [lleires@urban.brussels](mailto:lleires@urban.brussels) ; [tjacobs@urban.brussels](mailto:tjacobs@urban.brussels)